

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois de juillet à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MMES BARON-GARBETT (pouvoir MME BINOTTO), MITSCHLER (pouvoir M SEMPERBONI), MONNIER-ESTEVE (pouvoir M CAZADE) et MM DE BERNARD (pouvoir M BONNAND) et LAO (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s) : MME FONTES

Monsieur Jean Marc TEODORI a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26
Pouvoirs : 5
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/26

Objet : Demande de subvention à la Région pour l'organisation de différents concerts

La région Occitanie apporte son soutien aux collectivités diffusant des concerts et spectacles vivants dans le cadre du dispositif Aide la diffusion de proximité. A ce titre l'action culturelle de la ville de Pechbonnieu peut bénéficier de cette subvention aux titres des spectacles organisés le samedi 2 Septembre 2023 lors de Tintamar[r]e

La subvention prend en charge 40% du prix de la prestation fournit les artistes.

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter de la Région une subvention de 1160 € TTC au titre de l'exercice 2023.

La subvention suivante est répartie comme suit :

Helmut Von Karglass : 1500 € (soit 40% du prix de cession établi à 560 € TTC)

Les Impavides Bretons de la Cie La Mandale : 1400 € (soit 40% du prix de cession établi à 600 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à solliciter 1160 € auprès de la Région Occitanie et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
